

# RÉMU IDF

LA CFDT DEMANDE DE  
LA RECONNAISSANCE POUR  
LES AGENTS DE MAITRISE  
ET CADRES ILE DE FRANCE

Cfdt: FGTE  
CHEMINOTS

## EXPLICATIONS

La CFDT Cheminots dénonce depuis de nombreux mois les iniquités concernant la rémunération entre les agents d'exécution et l'encadrement, en particulier en Ile de France.

Le personnel d'encadrement est durement sollicité au sein de la SA Voyageurs aujourd'hui, et en particulier les agents ayant leur LPA en Ile de France. Cette sollicitation importante n'est pas toujours rémunérée à sa juste valeur et parfois même certaines mesures mises en œuvre, de manière légitime pour les agents d'exécution, voire maîtrise jusqu'à la classe 4, génèrent une iniquité pour les agents supportant par ailleurs les plus grosses responsabilités sur les chantiers et les directions. **C'est en particulier le cas pour la Prime Information Voyageurs, l'Indemnité Sujétion Transilien, l'Indemnité Opérationnelle Matériel,**

La CFDT Cheminots a **été reçue en DCI par la direction de la SA Voyageurs** pour dénoncer l'application de la mise en œuvre de ces mesures **en fonction des classes de rémunération.**

LA CFDT cheminots considère aujourd'hui que le fait de ne pas l'appliquer à l'ensemble du **personnel d'encadrement est inéquitable** d'une part, et peut constituer des freins aux parcours professionnels d'autre part. Aujourd'hui la CFDT cheminots considère que ces mesures doivent être revues au regard du coût du marché, du pouvoir d'achat. La CFDT Cheminots considère comme urgente la ré évaluation de ces mesures, tant dans le montant que dans **les critères d'obtention, en particulier les classes de rémunération.**

**LA DEMANDE CFDT CONCERNE EN PRIORITÉ LES AGENTS CLASSE 5 TRAVAILLANT EN OPÉRATIONNEL. LA CFDT A SOULIGNÉ EN SÉANCE LE MANQUE DE TRANSPARENCE PAR RAPPORT À LA RÉMUNÉRATION. CERTAINS AGENTS DÉCOUVRENT À LA PRISE DE LEUR POSTE CETTE BAISSSE DE RÉMUNÉRATION.**

**LA CFDT N'EXCLUT PAS LE DÉPÔT D'UN PRÉAVIS DE GRÈVE SI ELLE N'EST PAS ENTENDUE PAR LA DIRECTION SUR CES REVENDICATIONS LÉGITIMES.**

### QUELQUES EXEMPLES :

↪ Sur EPT4 à la mise en exploitation de la CCU de Pantin les dirigeants M1 ( classe 5) ont perdu la prime de langue et la prime de manager alors qu'ils ont les mêmes contraintes que les agents.

↪ Les autres agents de la SA Voyageurs en itinérance dans les gares parisiennes, ne touchent pas non plus l'IST pourtant ils subissent les mêmes pressions face à la clientèle.

↪ Sur le matériel, l'Indemnité Opérationnelle Matériel n'est payée aux agents que jusqu'à la classe 5 et uniquement en Ile de France.



↪ Les Gestionnaires d'Information et de Prise en charge des Voyageurs (GIPV) classe 5 rapportent à l'entreprise chaque mois 23 000 € au titre du bonus-malus de la convention.

↪ Les GIPV et gestionnaires de flux ont les mêmes contraintes que les agents en 3x8.

↪ Ils ont pris des postes créés depuis janvier en itinérance en gare et pour cela ont passé le DAC CESI.

↪ Pour la gestion de flux et les GIPV, il y a encore des postes vacants, ce qui démontre que le poste n'est pas attractif. Par ailleurs il n'y a pas de parcours pro au-delà de la classe 5.

